

DOSSIER EMPRUNTEUR

Les usagers peuvent dès maintenant avoir accès à leur dossier d'emprunteur via le lien [consulter en ligne](#).

Si ce service vous intéresse, il suffit de vous présenter à la bibliothèque afin de demander votre NIP d'emprunteur et de recevoir la démarche pour l'activation du NIP.

Il vous sera alors possible d'entrer dans la section mon dossier et de consulter votre historique de prêts, de renouveler vos prêts en cours et plus encore !